

**Président :** POEZEVARA Yvan ☎ 06 27 80 34 00  
**Professeur :** HERBRETEAU Vadim ☎ 06 74 94 31 75  
**Secrétariat :** ☎ 06 37 08 33 53

**Email :** jcmortagnais@gmail.com  
**Site internet :** https://www.judoclubmortagnais.fr  
**Page Facebook :** https://www.facebook.com/JCMortagnais

Nom et prénom du judoka : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse email : .....

Responsable légal (père – mère – tuteur)\* : .....

\* Rayer les mentions inutiles

**Saison 2019-2020**

**HORAIRES DES COURS**

	JOUR	HORAIRES	ANNEES NAISSANCE	CATEGORIE	TARIFS (cotisation + frais divers + licence)
JUDO	Lundi	17h à 18h	2010 et 2011	Poussins	<b>145 € + 3 € + 40 €</b> (soit un total de 188 €)*
		18h à 19h30	de 2006 à 2009	Benjamins Minimes	
		19h30 à 21h	2005 et avant	Cadets Juniors Séniors	
	Mercredi	13h30 à 14h15	2014 et 2015	Eveil Judo	
		14h30 à 15h15	2012 et 2013	Pré-poussins	
JUJITSU	Jeudi	19h30 à 21h	2005 et avant		

\* (avec possibilité d'établir plusieurs chèques en prenant soin d'indiquer leur date d'encaissement au dos)  
Modes de paiements acceptés : espèces – chèques – bons loisirs (MSA, CAF...)

Chaque famille bénéficiera d'une réduction de 10 € à partir du 2<sup>ème</sup> inscrit pour chaque licencié.

Modes de paiements acceptés : espèces – chèques – bons loisirs (MSA, CAF....)

Le **REGLEMENT** (cotisation annuelle, frais divers et licence) doit être remis en totalité à l'inscription.

Le **CERTIFICAT MEDICAL** autorisant la pratique du judo doit être obligatoirement au dossier **dès le premier cours.**

**ENGAGEMENT DU JUDOKA**

(ou de son représentant légal)

J'autorise le club à prendre des photos/vidéos du pratiquant et à les publier dans ses outils de communication :  oui  non

Je prends note que :

- Les judokas et les parents doivent arriver par les vestiaires du gymnase (côté Parking du Carré du Perche)
- Le club décline toute responsabilité envers les judokas et leurs effets personnels en dehors des heures de leur cours.
- Aucun remboursement ne sera fait même si le judoka arrête en cours de saison
- Il n'y a pas de cours de judo pendant les vacances scolaires (sauf lors de l'organisation de stages)
- Le dojo n'étant pas aménagé pour recevoir du public, les parents sont priés de ne pas rester lors des séances.

J'autorise le professeur de judo ou le responsable du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

A ..... le .....  
 Signature (représentant légal pour les mineurs)